

Sommaire

VIE ASSOCIATIVE

Europe / Réseau ELISAN page 2

VIE DES SECTEURS

INTERSECTORIEL

Intervention / Commande publique page 2

PERSONNES AGÉES / HANDICAP

TVA / Construction et rénovation établissements page 2

Accueil familial / Retour sur journée nationale page 3

Hébergement en Belgique page 3

Services à la personne : 1^{er} bilan page 3

Campagne budgétaire / Analyse secteur PH page 4

Carte soins et urgence maladie Alzheimer page 6

Plan vigilance canicule 2008 page 6

SECTEUR SANITAIRE ET SANTÉ

Contrats responsables et solidaires page 6

Organisation des soins palliatifs page 7

Référentiel réseaux soins palliatifs page 7

Rapport Larcher page 7

ACTUALITÉ JURIDIQUE

BAREMES ET CHIFFRES

Tableau récapitulatif page 8

CONVENTIONS COLLECTIVES

page 8

RÈGLEMENTATION

Modernisation du marché du travail : Projet de loi page 8

JURISPRUDENCE

Obligation de sécurité / Réorganisation du travail page 9

Egalité de traitement et notion de pertinence page 9

ACTUALITÉ GESTION

Courrier Uniopss / Taxe sur les salaires page 9

DOCUMENTATION

page 10

ANNONCES

page 14



Editorial

Gratification des stagiaires

Quoi de plus légitime et de plus généreux que de penser à gratifier les étudiants de niveau III en travail social. On peut même s'étonner que personne n'y ait pensé plus tôt, pour ces jeunes dont la formation puise sa pertinence et sa qualité dans le principe de l'alternance et qui, disons le, nous rendent souvent bien service !

Mais voilà, cette décision, en référence au décret du 31 janvier 2008, imposée par les pouvoirs publics sans aucune espèce de concertation, ni avec les intéressés, les instituts de formation ou les employeurs, a eu pour effet de lever un vent de fronde face à des questions restées sans réponse.

Outre la scandaleuse iniquité entre les stagiaires du "privé" et ceux du "public", les premiers bénéficiant du système, alors que les seconds en sont exclus, la question du financement de la mesure reste en suspens. La dépense représenterait 20 Millions d'Euros en année pleine et la circulaire de la DGAS ne donne aucune garantie de financement pour qui ne relève pas de la tarification du médico-social. Exit les établissements sous compétence des Conseils généraux ou de la PJJ. Etonnement des Conseils généraux eux-mêmes qui risquent de se voir opposer une dépense imposée par décret !

Conséquence immédiate, les employeurs sont incités à suspendre l'accueil des stagiaires :

- Position paradoxale pour qui entend s'inscrire et s'investir dans le dispositif de formation des travailleurs sociaux dont on sait le besoin dans les années à venir.
- Position difficile pour les étudiants en attente de stage et qui risquent de voir invalidé leur cursus de formation.

Voilà où conduisent des décisions prises au mépris de toute concertation. Il aurait été pourtant si simple et plus efficace d'en échanger au préalable. Réjouissons nous pourtant d'avoir pu nous réunir sur une même cause : Unions, fédérations, centres de formations, syndicats employeurs, ce n'est pas si fréquent, l'idée est à retenir...

Reste que nous sommes dans l'attente de réponses claires sur les questions posées. Il nous les faut fermes et rapides, au risque de voir les processus de formation des étudiants bloqués ce qui serait un comble. A défaut, il sera toujours envisageable de reprendre l'accueil des stagiaires et d'en présenter le coût aux financeurs. Nul en effet ne pourra nous faire grief de continuer à nous inscrire dans le processus de formation en alternance en direction des stagiaires tel que prévu par les textes, et encore moins d'appliquer un décret qui nous impose de leur verser une gratification.

Jean-Michel CAILLET

Trésorier URIOPSS Bourgogne
Représentant l'URIOPSS Bourgogne au
Conseil Economique et Social de la Région Bourgogne

RHÔNE-ALPES

Numéro 5 - Mai 2008